

Avis du Conseil départemental sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Noisieu

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Le groupe Val-de-Marne en Commun se réjouit de l'avis que notre Assemblée s'apprête à prendre contre le projet de prison à Noisieu.

Notre groupe et notre famille politique combattent ce projet dès le premier jour comme cela a pu être exprimé dans cette même Assemblée, sous la Présidence de Christian FAVIER.

Nous étions d'ailleurs plusieurs d'entre nous à être présent.es le 29 mai 2021 lors du plus grand rassemblement jamais organisé à Noisieu : je pense bien entendu à la marche contre la prison qui a rassemblé plus d'un millier de personnes.

Nous dénonçons ce projet et la façon dont l'Etat tente de l'imposer de force aux populations, aux élus locaux ainsi qu'à notre environnement.

Comment, à l'heure de l'urgence climatique et de l'objectif légal de « zéro artificialisation des terres », peut-on porter un tel projet de bétonisation de 16 hectares de terres agricoles ?

Notre Département compte pourtant de vastes friches urbaines sur lesquelles les Maires demandent à corps et à cri de l'aide de l'Etat pour les valoriser. Rien, ou presque, n'est fait par l'Etat en la matière. Il y a pourtant dans ces friches un vivier de terrain qui épargnerait les espaces agricoles.

L'Etat choisit donc la solution de la facilité en s'attaquant aux terres d'agriculteurs et à l'une des plus petites communes de notre Département. Nous dénonçons ce comportement de l'Etat, aggravé par le pouvoir en place : toujours plus dur avec les plus faibles, et toujours faible avec les puissants !

Toutefois, l'impact environnemental n'est pas notre seule raison de combattre cette prison.

En effet, ma famille politique s'oppose aux visions favorables au « tout carcéral » contrairement à d'autres familles ici représentée.

De plus, le « tout carcéral » repose en France sur une hypocrisie manifeste. L'Etat n'entretient pas son patrimoine. Il le laisse se dégrader créant des conditions d'incarcération des prisonniers insoutenables voire inhumaines. L'Etat a d'ailleurs été condamné pour cela à plusieurs reprises.

La prison de Fresnes constitue d'ailleurs l'illustration parfaite de ce choix politique national. Alors que l'Etat a été condamné en 2018 à rénover la prison, décision confirmée en cours d'appel puis par le Conseil d'Etat, 5 ans plus tard, l'Etat fait toujours défaut.

La contrôleuse des lieux de privation de liberté dresse le même constat concernant Fresnes ainsi que nos Parlementaires qui se rendent régulièrement sur place.

C'est peut-être là un point de convergence entre nous qui mériterait l'ajout d'un article supplémentaire dans l'avis du Conseil départemental : demander à l'Etat de rénover véritablement et de fond en comble la prison de Fresnes !

Je voudrais également que nous puissions prévenir du pire dans cet avis. Une erreur figure dans le rapport que vous avez rédigé. En effet, en page 6 du rapport, vous indiquez que le projet de prison de Noiseau serait compatible avec le schéma directeur de la région Ile-de-France.

Or, cela est faux.

L'incompatibilité de la prison avec le SDRIF figure d'ailleurs dans le dossier de concertation, en page 27 : « Ce site est incompatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, qui impose une extension urbaine localisée sur la pastille d'urbanisation préférentielle en marge de la friche France Télécom ».

Il nous apparait donc important de corriger le rapport et de prévenir. En effet, le schéma directeur de la région est actuellement en révision. Les services du Conseil départemental ont d'ailleurs des réunions de travail avec ceux de la Région Ile-de-France.

Il serait tout de même incompréhensible que la révision du SDRIF rende compatible le projet de prison avec les documents d'urbanisme ! Comme il serait inacceptable que la Région finance la construction de cette prison comme elle le souhaite à travers « le bouclier de sécurité » régional...

Notre assemblée a voté un vœu à l'unanimité fin 2022 pour réaffirmer ses exigences sur le futur SDRIF et s'était engagée à émettre un avis.

Aucun avis n'a été présenté dans notre assemblée, malheureusement.

Il apparait donc judicieux voire nécessaire d'ajouter un article à cette délibération afin de demander à la Région Ile-de-France de respecter l'avis des populations, du Conseil municipal de Noisseau et du Conseil départemental dans le cadre de la révision du SDRIF.

C'est peut-être par ce biais que le projet de prison sera bloqué voire abandonné ! On ne peut pas le passer sous silence.

Face à l'Etat, les rares leviers à disposition des collectivités, de la commune à la Région, doivent être mobilisés et rien ne peut être laissé au hasard.

L'enjeu est trop grave pour notre Département, pour Noisseau, les communes alentour et pour l'environnement.

Nous voterons donc cet avis et vous demandons de bien vouloir intégrer ces deux suggestions qui, je le crois, renforcer les arguments contre ce projet irrespectueux des populations et du Val-de-Marne.

Je vous remercie.